



TONEGE SARL



IMPORT-EXPORT

Vente d'Équipements, Consommables, Réactifs, Produits chimiques
Médical- Laboratoire - Industriel-Agricole Maintenance - Service après-vente



0024/12/24

FACTURE

Fournisseur: Numéro Fiscal: 1000165276 Raison Social: TONEGE SARL Adresse: Hédzranawoé Tél:+228 70 40 03 20/93 78 20 03				Date: 21/11/2024	
				CLIENT UNIVERSITE DE LOME/ CERVIDA -DOUNEDON Marché N°00158/2024/DRP/UL-CERVIDA- Tel: Adresse: Lomé - Togo	
Facture N° AT 4424-41					
Réf	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant	
1	BALANCE ADVENTURER™ Précision AX4202M 4200G/0.01G APPROUVEE OHAUS®	1	2 800 000	2 800 000	
2	Four de séchage (IKA Oven 125 control - dry)	1	5 500 000	5 500 000	
3	THERMORÉACTEUR DE DÉTERMINATION DE LA DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGÈNE (DCO) DANS LES EAUX RÉSIDUELLES, SELECTA®	1	3 000 000	3 000 000	
4	SYSTEME DE MESURE DE LA DBO 6 FLACONS BD 600 LOVIBOND livré avec ARMOIRE REFRIGEREE LOVIBOND TC 140 G 140L 2 A 40°C PTE VITREE	1	6 400 000	6 400 000	
5	Agitateur magnétique avec chauffage, plaque en céramique (C-MAG HS 7 control)	1	1 300 000	1 300 000	
6	Viscosimètre (Détermination de la viscosité)	1	7 300 000	7 300 000	
7	MONO-DISTILLATEUR INOX LAUDA PURIDEST PD4R 4L/H RESERVOIR	1	2 900 000	2 900 000	
8	Conductimètre portable livré avec en mallette de transport avec une sonde pH/EC/TDS/°C HI12883, solution tampon pH 4,01 (20 mL) et pH 7,01 (20 mL), solution d'étalonnage à 1413 µS/cm (20 mL), solution d'étalonnage à 1382 mg/L (20 mL), solution de nettoyage pour électrodes (2 x 20 mL), un becher 100 mL et les piles.	1	850 000	850 000	
9	Oxymètre portable livré avec en mallette de transport avec une sonde pH/EC/TDS/°C HI12883, solution tampon pH 4,01 (20 mL) et pH 7,01 (20 mL), solution d'étalonnage à 1413 µS/cm (20 mL), solution d'étalonnage à 1382 mg/L (20 mL), solution de nettoyage pour électrodes (2 x 20 mL), un becher 100 mL et les piles.	1	900 000	900 000	
10	Agitateur va et viens multipostes complet avec 6 rouleaux	1	2 800 000	2 800 000	

Sarl à Capital Social de 2 000 000FCFA/RCCM N°TG-LOM 2016 M1208/NIF 1000165276
Arrêté N° 205/2021/MSHPAUS/CAB/SG/DGAS/DPML/DP

11	Spectrophotomètre SHIMADZU UV-1900i Livré avec un porte cuve 10 mm et avec 10 cuvettes de 10 mm en quartz Clé USB Fichiers de données enregistrés au format texte ou format UVPC Les fichiers au format UVPC peuvent être lus directement par UVProbe et	1	15 000 000	15 000 000
12	Appareils GPS Garmin eTrex 32x, 2.2" TFT 240x320, USB, 8 Go, IPX7, 2x AA, microSD, Altimètre, Compas, 54x103x33 mm	1	350 000	350 000
13	Onduleur one line Easy UPS 3S - Onduleur 3:1 400 V 15 kVA pour batteries externes	1	6 200 000	6 200 000
14	Service connexe pour fourniture et installation des prises ondulées etanches, les cables et confret de protection dans les salles de laboratoire	1	2 500 000	2 500 000
FACTURE LA TVA (art. 310)		Montant Brut Hors Taxes		57 800 000
		Réductions Commerciales		-
		Montant Net Hors Taxes		57 800 000
		Montant de la TVA (18%)		10 404 000
		Montant TTC		68 204 000
		Avance de demarrage reçue		20 461 200
		Retenue de garantie (5%)		3 410 200
		Montant Total TTC à payer	44 332 600	
Arrêter la présente facture à la somme de (en lettres) : Quarante quatre millions trois cent trente deux mille six cent francs TTC				





PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE RECHERCHE ET D'APPLICATION DU
CERViDA-DOUNEDON (GPS DIFFERENTIEL, THEODOLITHE, ETC.)

Marché N° 00158/2024/DRP/UL/CERViDA-DOUNEDON/F/IDA du 20 février 2024

Titulaire du marché : TONEGE SARL

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi onze octobre, une commission composée de :

Monsieur **BADJO Koussowa**, Membre de la Cellule de gestion des marchés publics (CGMaP) de l'Université de Lomé;

Monsieur **KPATADOA Hariena**, Représentant la Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF) ;

Madame **MAMOUDOU Faouziat**, Membre de la Cellule de gestion des marchés publics (CGMaP) de l'Université de Lomé ;

Monsieur **AKOUETE Jordax**, Représentant le Service Financier (SF) de l'Université de Lomé ;

Monsieur **KAMOU Akpaïssou**, Représentant l'Agence comptable de l'Université de Lomé ;

Monsieur **KOLANI Faragbène**, Stagiaire près de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Université de Lomé ;

Madame **KOUDOHA Massan Rebecca**, Assistante au Spécialiste en passation des marchés du CERME

a procédé en présence de Madame **ALLAFI Vaïda**, représentante de la société TONEGE SARL, à la réception provisoire des équipements de recherche et d'application du CERViDA-DOUNEDON (GPS DIFFERENTIEL, THEODOLITHE, ETC.) livrés par ladite société au profit du CERViDA-DOUNEDON, dans le cadre du marché ci-dessus référencé, pour un montant toutes taxes comprises (TTC) soixante-huit millions deux cent quatre mille (68 204 000) francs CFA.

Le marché a été approuvé le 20 février 2024 et l'ordre de service a été notifié à la société TONEGE SARL le 23 février 2024 pour un délai d'exécution de trois (03) mois à compter du lundi 26 février 2024, soit au plus tard le 25 mai 2024.

Par un premier courrier N/Réf 006STC/G/TONEGE/2024 du 15 avril 2024, la société TONEGE a sollicité une prolongation du délai de livraison de quarante-cinq (45) jours à compter de la date prévue (25 mai 2024) pour la livraison, en raison d'un matériel qui était en rupture de stock chez le fabricant et qui est en cours de fabrication.

La personne responsable des marchés publics a marqué son accord pour la prorogation du délai d'exécution du marché de quarante-cinq (45) jours suivant le courrier N°305/UL/CP/PRMP/04-2024 du 24 avril 2024, soit au plus tard, le 25 mai 2024.

[Handwritten signatures and initials]

Par un deuxième courrier N/Réf 047STC/G/TONEGE/2024 du 11 juillet 2024, la société TONEGE SARL a sollicité un délai supplémentaire de quarante-cinq (45) jours en raison du retard d'acheminement des matériels du pays du fournisseur au Port de Lomé.

Par courrier n° 469/UL/CP/PRMP/07-2024 en date du 22 juillet 2024, la Personne Responsable des Marchés Publics a marqué son deuxième accord pour une seconde prorogation du délai d'exécution du marché de quarante-cinq (45) jours, soit au plus tard le 24 août 2024.

A l'issue des vérifications, la commission a constaté la livraison effective des équipements qui sont neufs et fonctionnels :

Tableau des équipements réceptionnés :

N°	Description détaillée de l'article	Quantité
1	BALANCE ADVENTURER™ de précision AX4202M 4200G/0.01G APPROUVEE OHAUS	1
2	Four de séchage (IKA Oven 125 control-dry)	1
3	Thermoréacteur de détermination de la demande chimique en oxygène (DCO) dans les eaux résiduelles, selecta	1
4	Système de mesure de la DBO 6 flacons BD 600 LOVIBOND TC 140 G140L 2A 40°C pte vitrée	1
5	Agitateur magnétique avec chauffage, plaque en céramique (C-MAG HS 7 control)	1
6	Viscosimètre (Détermination de la viscosité)	1
7	MONO-DISTILLATEUR INOX LAUDA PURIDEST PD4R 4L/H RESERVOIR	1
8	Conductimètre portable livre avec Mallette de transport avec une sonde Ph/ec/tds/°CHI12883, solution tampon pH4.01 (20mL), solution d'étalonnage à 1413 uS/cm (20mL), solution d'étalonnage à 1382 mg/L (20mL), solution de nettoyage pour électrodes (2x20 mL), un becher 100mL et les piles.	1
9	Spectrophotomètre SHMADZU UV-190OI	1
10	Appareils GPS Garmin eTrex 32x, 2.2" TFT 240x 320, USB 8Go, IPX7, 2XAA, micro-SD, Altimètre, compass, 54x103x33mm	1
11	Oxymètre portable, livre avec Mallette de transport avec une sonde Ph/ec/TDS/°C	1
12	Agitateur va et vient multipostes complet avec 6 rouleaux	1

La commission déclare qu'ils sont conformes aux spécifications techniques et aux quantités contractuelles.

En ce qui concerne l'installation du matériel, la société TONEGE SARL s'engage à installer tous les équipements et réaliser la formation recommandée pour l'utilisation des équipements dès que les laboratoires du bâtiment du CERViDA-DOUNEDON seront disponibles.

Handwritten signatures and initials, including a large '2' and '8'.

Conformément aux courriers de TONEGE SARL N/Réf 006STC/G/TONEGE/2024 du 15 avril 2024 et N/Réf 047STC/G/TONEGE/2024 du 11 juillet 2024 et les courriers réponses de la PRMP marquant son accord pour la prorogation du délai d'exécution du marché, et suivant le bordereau de livraison des équipements le 25 août 2024, la Commission constate que la société TONEGE SARL a respecté le délai d'exécution du marché. Aucune pénalité de retard ne sera donc appliquée.

Par conséquent, la Commission prononce la réception provisoire du marché des équipements de recherche et d'application du CERVIDA-DOUNEDON (GPS DIFFERENTIEL, THEODOLITHE, ETC.) réalisé par la société TONEGE SARL.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lomé, le 11 octobre 2024.

Ont signé

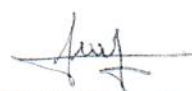
Pour le compte du CERVIDA-DOUNEDON/Université de Lomé


BADJO Koussowa





MAMOUDOU Faouziat



AKOUETE Jordax


KAMOU Akpaïssou


KOLANI Faragbène


KOUDOHA Massan Rebecca

Pour le compte de la société TONEGE SARL


ALLAFI Vaïda



Pour le compte de la Direction Nationale du Contrôle Financier


KPATADOA Hariena

ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE RECHERCHE ET D'APPLICATION DU
CERVIDA-DOUNEDON (GPS DIFFERENTIEL, THEODOLITHE, ETC.)

Marché N° 00158 /2024/DRP/UL-CERVIDA-DOUNEDON/F/IDA
(DRP N°004/2023/UL/PRMP/CERVIDA-DOUNEDON DU 09 JUIN 2023)

ATTRIBUTAIRE :

TONEGE SARL

NIF :

1000165276

MONTANT :

57 800 000 F CFA HT
68 204 000 F CFA TTC

DELAI D'EXECUTION :

Trois (03) mois

GARANTIE DE BONNE EXECUTION :

5 %

RETENUE DE GARANTIE :

5%

DELAI DE GARANTIE :

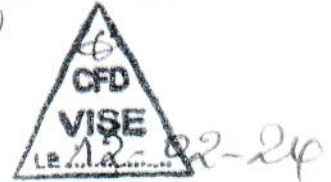
DOUZE (12) mois

PAIEMENT AU COMPTE :

TG116 01006 030365822001
BANQUE : ORABANK

IMPUTATION BUDGETAIRE :

Crédit IDA N°6512-TG
5 530 0412 117101063400009803160 211112
5 530 0412 117101063400009804160 211112
« Recherches en vue de la valorisation
des ressources humaines »
Budget de l'Etat, exercice 2024



Yao Dodji AZEVI
CONTROLEUR FINANCIER DELEGUE



6



Entre

L'Université de Lomé agissant pour le compte du Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA-DOUNEDON), sis à l'Université de Lomé, Boulevard GNASSINGBE EYADEMA, BP : 1515, Tél : (+228) 22 51 35 00, fax (+228) 22 51 85 95, ci-après dénommé « autorité Contractante », représentée par Madame Cicavi Akuavi SOSSOU, Personne Responsable des Marchés Publics,

d'une part,

ET

La société **TONEGE SARL** sis à Hedzranawoé Sagboville non loin de la FTF 03B.P : 30415 Lomé-Togo Tél : +228 70 40 03 20/ 93 78 20 03, Email : info@tonege.tg, numéro d'identification fiscal (NIF) : 1000165276, enregistré Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le numéro TG-LOM : 2016 M1208, représentée par Madame ISSIFOU Sakina en qualité du Gérante ci-après désigné « Titulaire »

d'autre part,

ATTENDU que l'Autorité contractante désire que les fournitures soient livrées et certains services assurés par le Titulaire à la Direction du CERViDA-DOUNEDON, c'est-à-dire, les équipements de recherche et d'application du CERViDA-DOUNEDON (GPS différentiel, theodolithe, etc.) et a accepté une offre du Titulaire pour la livraison de ce matériel pour un montant égal à **cinquante-sept millions huit cent mille (57 800 000) francs CFA Hors Taxes, soit soixante-huit millions deux cent quatre mille (68 204 000) francs CFA Toutes Taxes Comprises** (ci-après désigné comme le « Prix du marché »), dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de notification du marché approuvé.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché :
 - (a) le présent Formulaire de Marché ;
 - (b) la notification d'attribution du marché ;
 - (c) la soumission du Titulaire ;
 - (d) le Bordereau descriptif et quantitatif ;
 - (e) la description technique des Fournitures ou Services ;
 - (f) le procès-verbal de la CCMP N°002/CCMP/01-2024 du 03 janvier 2024, validant le rapport d'évaluation.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures, de réaliser les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et/ou services conformément, à tous égards aux stipulations du présent Marché.
3. Dans les quarante-cinq (45) jours suivant leur réception et contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'Autorité contractante, l'Autorité contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures et/ou services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :





- **Règlement de l'Avance** : trente pour cent (30%) du prix du Marché sera réglé dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception de la demande de paiement, après la notification du marché, contre une garantie d'avance (i) à concurrence de 100% du montant de ladite avance (ii) valable jusqu'à la livraison des Fournitures et (iii) conforme au format type fournie dans le dossier de demande de renseignement de prix.
- **A la réception (provisoire)** : soixante-cinq pour cent (65%) du montant du marché sera réglé dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception de la demande de paiement le procès-verbal de réception (provisoire) émis par l'Autorité contractante.
- **À la réception définitive** : le solde de cinq pour cent (5%) du montant du Marché sera réglé dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception de la demande de paiement, contre une demande de règlement, accompagnée d'un procès-verbal de réception définitive émis par l'Autorité contractante.

Les paiements seront subordonnés par la présentation (i) d'une (01) facture normalisée de l'OTR ou d'une facture originale timbrée avec vignette de l'OTR, (ii) d'une facture originale timbrée correspondant à la tranche de paiement sollicitée et de sa copie, (iii) de la copie certifiée de la carte d'opérateur économique et (iv) de l'original du quitus fiscal en cours de validité.

4. Le prix des Fournitures livrées et services connexes exécutés sera ferme sur la durée d'exécution du marché.
5. En cas de retard dans l'exécution du Marché, le Titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à 1/2000^{ème} du montant du Marché. L'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 10 % du montant du marché.
6. Les dépenses relatives au présent marché sont imputables au Crédit IDA N°6512-TG, 530 412117101063400009803160211112 et 530 412117101063400009804160211112 « Recherches en vue de la valorisation des ressources humaines », budget de l'Etat, exercice 2024.

7. Régime fiscal et douanier

Le Titulaire sera entièrement responsable du paiement de tous les impôts, droits de timbre, patente et taxes dus au titre du présent Marché.

8. Redevance de régulation

Le Titulaire est soumis au paiement de la redevance de régulation des marchés publics et délégations de service public en vigueur en République Togolaise.

9. Garantie de bonne exécution

Le titulaire fournira une garantie de bonne exécution de cinq pour cent (5%) du montant du marché qui sera constituée et libérée suivant la réglementation en vigueur.

10. Obligations et délai de garantie

Le Titulaire garantit que les Fournitures sont neuves, exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission de sa part ou liés à un défaut de conception, de matériaux et de fabrication, de nature à empêcher leur utilisation normale dans les conditions particulières au Togo. L'obligation de garantie



6
A



implique, après réclamation, le remplacement ou la réparation des fournitures ou pièces défectueuses, dans un délai de sept (07) jours sans frais pour l'Autorité contractante.

La quotité de 5% du montant du marché retenue à la réception provisoire des fournitures ou la garantie équivalente de remplacement constituée à cet effet sert de sûreté à la mise en œuvre de cette garantie.

La garantie restera valide pendant une période de douze (12) mois. Elle est libérée dans le mois qui suit la date de réception définitive des fournitures.

11. Délai de paiement et intérêts moratoires

Le délai au-delà duquel l'Autorité contractante paiera des intérêts moratoires au Titulaire est de soixante (60) jours.

Le taux des intérêts moratoires applicable sera un taux supérieur de 1 point au taux d'escompte de la BCEAO.

12. Assurances

Le titulaire du marché est tenu d'assurer les fournitures jusqu'au lieu de livraison convenu dans le présent marché.

13. Inspections et essais

L'exécution du marché donnera lieu aux inspections et essais dans les conditions ci-après :

o **A la réception provisoire :**

- Vérification de la conformité par rapport aux spécifications techniques du marché ;
- Vérification de l'état neuf du matériel ;
- Vérification de la disponibilité des originaux des manuels (Notice) d'utilisation et d'entretien en français ;
- Vérification du fonctionnement ;
- Vérification des quantités livrées.

o **A la réception définitive :**

- Vérification du bon état de marche du matériel.

Ces inspections seront réalisées à la Direction du CERVIDA-DOUNEDON.

14. Règlement des différends

L'Autorité contractante et le Titulaire feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le Marché.

Si L'Autorité contractante et le Titulaire n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, celui-ci sera soumis à l'arbitrage administré par la Cour d'arbitrage du Togo (CATO).

15. Force majeure



6

4

Le Titulaire ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du Marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du Marché est dû à un cas de Force majeure.

Aux fins de la présente Clause, l'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Titulaire, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes de l'Autorité contractante au titre de la souveraineté de l'État, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.

En cas de Force majeure, le Titulaire notifiera sans délai par écrit à l'Autorité contractante l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, de l'Autorité contractante, le Titulaire continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.

16. Résiliation

L'Autorité contractante peut, sans préjudice des autres recours dont elle dispose en cas de rupture de contrat, notifier par écrit au Titulaire la résiliation pour manquement à ses obligations, de la totalité ou d'une partie du Marché :

- i) si le Titulaire manque à livrer tout ou partie des fournitures dans les délais spécifiés dans le Marché ou dans les délais prolongés par l'Autorité contractante conformément aux dispositions du marché ; ou
- ii) si le Titulaire manque à exécuter toute autre obligation au titre du Marché.

17. Approbation

Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente.

18. Référence aux principes généraux et textes en vigueur

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent marché, il sera fait référence aux principes et généraux et textes en vigueur notamment le dossier types d'appel d'offres passation des marchés de fournitures et/ou de services connexes de septembre.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché les jours et années mentionnés ci-dessous.






6

ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE RECHERCHE ET D'APPLICATION DU CERVIDA-DOUNEDON (GPS DIFFERENTIEL, THEODOLITHE, ETC.

Marché N° 00158 /2024/DRP/UL-CERVIDA-DOUNEDON/F/IDA
(DRP N°004/2023/UL/PRMP/CERVIDA-DOUNEDON DU 09 JUIN 2023)

<p>Lu et accepté Pour La Gérante de la société TONEGE SARL</p> <p>Lomé, le 12 FEV 2024</p>  <p>ISSIFOU Sakina</p>	<p>Dressé et présenté par La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Université de Lomé pour le compte du Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique CERVIDA-DOUNEDON</p> <p>Lomé, le 12 FEV 2024</p>   <p>Mme Cicavi Akuavi SOSSOU</p>
--	---

<p>Approuvé par Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</p> <p>Lomé, le 20 FEV 2024</p>   <p>Prof. Majesté N. Ihou WATEBA</p> 	
---	--

ENREGISTREMENTS ET TIMBRES
La République de TOGO
1500 FRANCS

ENREGISTRE A LOME (TOGO)
COMMISSARIAT DES IMPÔTS
Fa. 2024 N. 173 Vol. 13 le 13 MARS 2024
RÉCU: Deux Cent Mille (200.000) Francs

ENREGISTREMENTS ET TIMBRES
La République de TOGO


Missama ESO KATAKA
Receveur de l'Enregistrement et l'Imbre

Per et
Dernier
Rôle

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

ENREGISTRE SOUS :

N° 165591-7 /OTR/CG/CI/DIM

DOIT SERVIR UNIQUEMENT POUR

AUTRES FORMALITES ADMINISTRATIVES

VALABLE JUSQU'AU

27/11/2024

Le Commissaire des Impôts soussigné atteste que :

LE CONTRIBUABLE

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE : 1000165276 N° RCCM :
DENOMINATION SOCIALE : TOGOLAISE DE NEGOCE GENERAL(TONEGE)
REGIME FISCAL : Réel Avec TVA
FORME JURIDIQUE : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)
ACTIVITE PRINCIPALE : VENTE D'EQUIPEMENTS MEDICAUX; REACTIFS INDUSTRIELS E...
NOM ET PRENOMS : ISSIFOU SAKINA
CNI N° : 0012-440-1063 NATIONALITE : TOGOLAISE
SERVICE GESTIONNAIRE : CI/DME/CIME2

ADRESSE

REGION : MARITIME
COMMUNE : Golfe 2
QUARTIER : Hédzranawoé N°1
TEL MOBILE : 70400320
FAX :
E-MAIL : tonegesarl@yahoo.com
PREFECTURE : Golfe
CANTON : Bè-centre
RUE : RUE NON LOIN DU...
FIXE : 90923714
ADRESSE POSTALE : 04BP: 914
SITE WEB :

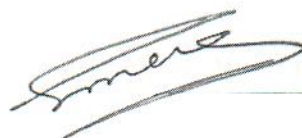
est en règle avec l'Administration fiscale au regard des impôts, droits et taxes dont il est redevable.

La présente attestation lui est délivrée, sous réserve du droit de contrôle et de reprise de l'Administration fiscale prévu à l'article 202 du Livre des Procédures Fiscales.



Fait à Lomé, le 29/08/2024


Pour Le Commissaire des Impôts, Le Commissaire des
Douanes et Droits Indirects pi



Kwawo A.K. ESSIEN

SEUL L'ORIGINAL DE CE DOCUMENT FAIT FOI

CARTE D'IMMATRICULATION FISCALE



OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

NIF **1000165276**

Dénomination sociale **TOGOLAISE DE NEGOCE GENERAL (TONEGE)**

Responsable **ISSIFOU SAKINA**

Région **MARITIME**

Préfecture **Golfe**

Commune **Golfe 2**

Canton **Bè-centré**

Tél **70400320**

Email **tonegesarl@yahoo.com**

Service gérant **CI/DME/CIME2**


Activité principale **VENTE D'EQUIPEMENTS MEDICAUX, REACTIFS**

Début d'activité **01/04/2011**

Forme juridique **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (S.A.)**

Régime fiscal **Réel Avec TVA**

CNI **0012-440-1063** Nationalité **TOGOLAISE**



Pour Le Commissaire des Impôts
Commissaire des Douanes et
Indirects

Kwawo A.K. ESSIE

Cette carte est valable du 31/01/2024 au 31/12/2024

FEDERER POU
www

OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES: 41, rue des impôts - 02 BP - 20823 Lomé 02 TOGO - Tél: +228 22 53 14 00 - 22 53 14 42 - Email: otr@otr



RECOMMANDATIONS

CETTE CARTE EST STRICTEMENT PERSONNELLE.

Tout changement dans la vie de l'entreprise doit être porté à la connaissance de l'Administration fiscale.

En cas de perte, toute personne l'ayant retrouvée est priée de la déposer dans le service des impôts le plus proche, ou contacter le numéro vert 8901.


Le NIF figurant sur cette carte sera utilisé systématiquement dans toutes les transactions commerciales (factures, papier-émis, reçu y compris les factures avec et sans déduction des impôts dus sur les ventes).

COMMISSARIAT DES IMPÔTS

Siège social:
41, rue des impôts
02 BP 20823 Lomé 02 Togo
Tél: +228 22 53 14 00
Email: otr@otr.tg
Site web: www.otr.tg

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

COMMISSARIAT DES IMPÔTS



OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES
Carte d'Immatriculation Fiscale

Pour Copie Certifiée Conforme
à l'Original qui nous a été Présenté ce jour
Lomé, le 20 NOV 2024

AKOUNDA

AKOUNDA Kolaama
Commissaire Principal de Police



TONEGE SARL

IMPORT-EXPORT

Vente d'Équipements, Consommables, Réactifs, Produits chimiques
Médical- Laboratoire - Industriel-Agricole Maintenance - Service après-vente



BORDEREAU DE TRANSMISSION



OBJET : Transmission de la facture relative au marché N°00158/2024/DRP/UL-CERVIDA-DOUNEDON/F/IDA

AUTORITE CONTRACTANTE : UNIVERSITE DE LOME/CERVIDA DOUNEDON

DATE: 21/11/2024

B.T. N° 478 /TONEGE/SAF/2024

Handwritten signature in red ink.

N°	DESIGNATION	QUANTITE	
		TRANSMISE	RECUE
01	Facture originale N° AT 4424-41	01	
02	Copie du PV de réception provisoire	01	
03	Copie du marché	01	
04	Original du quitus fiscal	01	
05	Carte d'opérateur économique légalisée	01	
06	Copie du relevé d'identité bancaire	01	

Signature Gérante/ P.P



Signature réceptionnaire

Code Banque		Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
TG116		01006	030365822001	40
IBAN (Identifiant International)				Code BIC
TG53TG1160100603036582200140				ORBKTGTG
Domiciliation COMPTE COURANT RESIDENT LOME TONEGE 04 BP 914 LOME				

Code Banque		Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
TG116		01006	030365822001	40
IBAN (Identifiant International)				Code BIC
TG53TG1160100603036582200140				ORBKTGTG
Domiciliation COMPTE COURANT RESIDENT LOME TONEGE 04 BP 914 LOME				

Code Banque		Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
TG116		01006	030365822001	40
IBAN (Identifiant International)				Code BIC
TG53TG1160100603036582200140				ORBKTGTG
Domiciliation COMPTE COURANT RESIDENT LOME TONEGE 04 BP 914 LOME				